



**MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE**  
Place Prudent Chollet ☎ 02.48.78.20.50  
18240 Belleville sur Loire Fax 02.48.78.20.55  
Site : [www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)  
E-mail : [mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)

## **FLASH JANVIER 2019**

### **CONSEIL MUNICIPAL**



La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera :  
**Le mardi 22 janvier 2019 à 20h30,**  
**à la salle des mariages**



### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

*Ils seront prononcés le vendredi 25 janvier 2019 à 19h.*  
*Vous êtes toutes et tous conviés en cette occasion à la salle des fêtes.*  
*A l'issue des vœux, un apéritif dinatoire sera servi.*



### **DEMOGRAPHIE 2017**

**NAISSANCES : 12 (4 filles, 8 garçons)**  
**MARIAGES : 5**  
**PACS : 4**  
**DECES : 10 (7 hors communes)**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal réuni lors de sa séance du 28 novembre, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick Bagot, a examiné les points suivants :

- Suite à la présentation par Mme Lanternier, de l'organisation et du fonctionnement actuel du service Jeunesse, création de 4 postes permanents d'adjoint animation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et suppression de deux postes, le temps de travail de ces deux emplois n'étant plus adapté aux besoins de ce service,
- Création d'un emploi d'agent de restauration dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence et du CUI-CAE » à compter du 02 décembre 2018, pour une durée de 12 mois,
- Accord pour remboursement des frais de déplacement du régisseur de la piscine qui se rend régulièrement à la poste de Sancerre avec son véhicule personnel,
- Prise en charge de la visite médicale obligatoire d'un agent technique pour renouvellement de son permis de conduire poids lourds,
- Avis favorable pour demande d'aide financière déposée auprès du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction Publique, pour le renouvellement de prothèses auditives d'un agent,
- Approbation des tarifs de l'ALSH du mercredi en période scolaire mis en place selon différents critères notamment le lieu de résidence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Approbation des tarifs de l'ALSH des vacances scolaires de février,
- Définition des nouvelles modalités d'inscription aux séjours organisés par le service Jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Adoption d'une décision budgétaire modificative n° 1 au budget principal 2018,
- Assujettissement à la TVA de l'ensemble des activités du centre aquatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la demande des services fiscaux,
- Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour tous les droits d'entrée au centre aquatique (hormis ceux des écoles et collèges), incluant une TVA à 20 %, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Décision de verser la totalité des recettes du centre aquatique du 09 décembre au profit du Téléthon,
- Accord pour le versement à l'association ADMR, gestionnaire du Centre Intergénération, d'une avance à valoir sur la subvention d'équilibre prévue

dans la convention financière pluriannuelle 2017-2019 signée entre la commune et l'ADMR,

- Engagement sur l'opération de construction d'un pôle santé, approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR 2019,

- Engagement sur l'opération des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la route de Beaulieu et de la filière boue à la station d'épuration, approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR 2019,

- Autorisation au Maire de signer :

- une convention de prêt à usage entre la commune et EDF, pour la mise en place d'un escalier et d'un chemin piéton entre la Maison de Loire et Neuvy/Loire,

- une convention de mise à disposition du dojo et d'un bassin du centre aquatique au PSPG,

- une convention avec les Fédérations Départementales de pêche du Cher et du Loiret pour mise à disposition du plan d'eau des Grèves,

- Accord pour la vente du dernier terrain disponible au lotissement Robert Foucher,

- Adhésion au service commun intercommunal assainissement non collectif proposé par la Communauté de Communes, révision du montant des redevances et de la périodicité des contrôles des installations d'assainissement non collectif,

- avis favorable au projet de PPI du CNPE de Belleville/Loire,

L'assemblée est informée :

De la réforme électorale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 concernant les modalités d'inscription sur les listes électorales ainsi que les modalités de gestion des listes, dont la tenue est confiée à l'INSEE,

Des remerciements de l'association des Maires de l'Aude pour la subvention versée en faveur des sinistrés de l'Aude suite aux inondations,

Des remerciements des Traits du Val de Loire pour l'organisation de la journée du 22 septembre dernier au plan d'eau des Genièvres,

Qu'un tirage au sort parmi la liste électorale des agents de la commune aura lieu le 06 décembre du fait qu'aucune candidature n'ait été déposée pour les élections professionnelles,

De la proposition de Monsieur le Maire d'adhérer à l'ARCICEN,  
D'une étude d'évaluation sur la faisabilité d'acquisitions foncières auprès  
de propriétaires et exploitants, confiée par EDF à la SAFER du Centre.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal réuni lors de sa séance du 17 décembre, sous la  
présidence de Monsieur le Maire Patrick Bagot, a étudié les points  
suivants :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet affecté au centre  
aquatique, en remplacement d'un agent de ce service faisant valoir ses  
droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2019,
- Autorisation de verser l'indemnité pour le gardiennage des églises  
communales au titre de l'année 2018,
- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater des dépenses  
d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget  
précédent, et ce, dans l'attente du vote du budget 2019,
- Adoption d'une décision budgétaire modificative n° 2 au budget principal  
2018,
- Accord de principe pour acquisition d'un ordinateur destiné au  
responsable du service technique, dans l'attente d'un deuxième devis.
- Adhésion à l'ARCICEN,
- Autorisation au Maire de signer le marché de maintenance corrective  
préventive et garantie totale des points lumineux - chauffage – production  
eau chaude - sanitaire sur l'ensemble des bâtiments communaux, attribué à  
l'entreprise DALKIA,
- Approbation d'un nouveau plan de financement concernant les travaux de  
réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration, ceux de  
réhabilitation du réseau d'assainissement de la route de Beaulieu étant  
reportés,
- Création d'une réserve communale de sécurité civile qui sera chargée  
d'apporter son aide à la commune, soutien, assistance aux populations,  
appui logistique, en cas de sinistres, de catastrophes naturelles (inondations,  
tempêtes...), accidents industriels, etc...

**L'assemblée est informée :**

- De divers remerciements pour le colis de fin d'année offert aux habitants de 70 ans et +,
- D'une demande des riverains du lotissement F. Durand qui souhaiteraient bancs et tables près du terrain de boules,
- D'une demande de M. Mazin pour avoir les comptes-rendus des séances plénières de la CDC Pays Fort Sancerrois, Val de Loire,
- De la fin des travaux du SAS de la mairie,
- De la réception des travaux du local des infirmières place Jean Moulin, le 19 décembre,
- Qu'un jeune bellevillois intégrera le groupe d'ados qui partira en séjour à New York en février prochain.

## **APPEL A CANDIDATURE**

Poste Agent technique piscine (travaux courants d'entretien et de première maintenance du bâtiment) à compter du 15 février 2019

Vous pouvez déposer vos lettres et curriculum vitae avant le 31 janvier 2019

## **REFORME DES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.**

### **Mise en place du R.E.U (Répertoire Electoral Unique)**

La loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU dont la tenue confié est à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur **le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant chaque scrutin, et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année.

Pour cette période transitoire et pour le scrutin des élections européennes **du 26 mai 2019**, vous avez jusqu'au 31 mars 2019 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune

## **CANAL LATERAL A LA LOIRE**

Afin d'améliorer la fiabilité des ouvrages, le canal latéral à la Loire sera mis en chômage du 22 janvier au 18 mars 2019.

## **RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL**

Les services techniques de la commune procéderont à l'enlèvement de vos sapins de Noël le 11 **janvier 2019**. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en Mairie 02.48.78.20.50.

## **HORAIRES DECHETS VERTS**



**A partir de Janvier 2019 la déchèterie est ouverte uniquement le :  
samedi 10h00 - 12h00**

## **DECHETERIE D'ASSIGNY**

**Période hivernale du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 :  
Lundi, mercredi et samedi de 8 h - 12 h et 14 h -17 h.**

## **RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)**

**Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites-vous recenser !**

Le recensement est **obligatoire** ! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens : (Bac, permis de conduire) et concours de la fonction publique : Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du service national d'Orléans :

 : 02.38.65.21.32 Mail : [csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr)

## **CABINET D'INFIRMIERES LIBERALES**

Le cabinet d'infirmières de Belleville sur Loire vous accueille au centre médico-social, place Prudent Chollet (place de la mairie) tous les mardis et vendredis de 7 h 45 à 8 h 15. 02.48.72.50.29

## **SAINTE BARBE**



Après la Sainte Barbe de Santranges, au tour de celle de Léré !!!  
Messieurs Didier COUSIN et Didier MONTAIGUE accompagnés de Madame Tatiana LANTERNIER ont distribués les dessins aux pompiers, coloriés par les enfants de la garderie « les Loupiots ».

## **MEDAILLES PERSONNEL COMMUNAL**

Quatre agents communaux ont été médaillés pour leurs 20 ans et 35 ans de service.





# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

« Les Jardins du Savoir »



Nous adressons un grand merci  
à vous toutes et tous qui  
fréquentez, nombreux, la  
médiathèque, vous permettez  
ainsi qu'elle vive et  
qu'elle rayonne !  
Tous nos meilleurs vœux pour  
2019 !!!



Atelier Poésie de Papier  
samedi 15 décembre 2018



PRÉFÈTE DU CHER



## VOTRE SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES

Connaître les risques (naturels, technologiques etc) auxquels votre commune est exposée, en consultant :



Site internet Géorisques : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



Site internet de la préfecture : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)  
(rubrique « politiques publiques » / « risques »)



En mairie : le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter

Connaître les numéros d'urgence :



**Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :**

1. Je suis : s'identifier et se localiser
2. Je vois : décrire la nature de l'évènement
3. Je fais : lister les premières actions entreprises



PRÉFÈTE DU CHER

## RÉAGIR EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR

### Qu'est-ce qu'une crise de sécurité civile ?

- elle menace un nombre élevé de personnes ;
- elle survient de manière imprévisible ou rapidement ;
- elle nécessite le concours actif de la population.

Exemples : inondation importante ; accident dans une usine SEVESO ; carambolage d'ampleur ; incident nucléaire ; attaque terroriste etc

### Suivre l'évolution de la situation :



La préfecture du Cher sur Facebook et Twitter



France Bleu Berry (103,2 Mhz)



France Télévision ou France Info

### Adopter les bons comportements



**Mettez-vous en sécurité**

Rejoignez sans délai un bâtiment



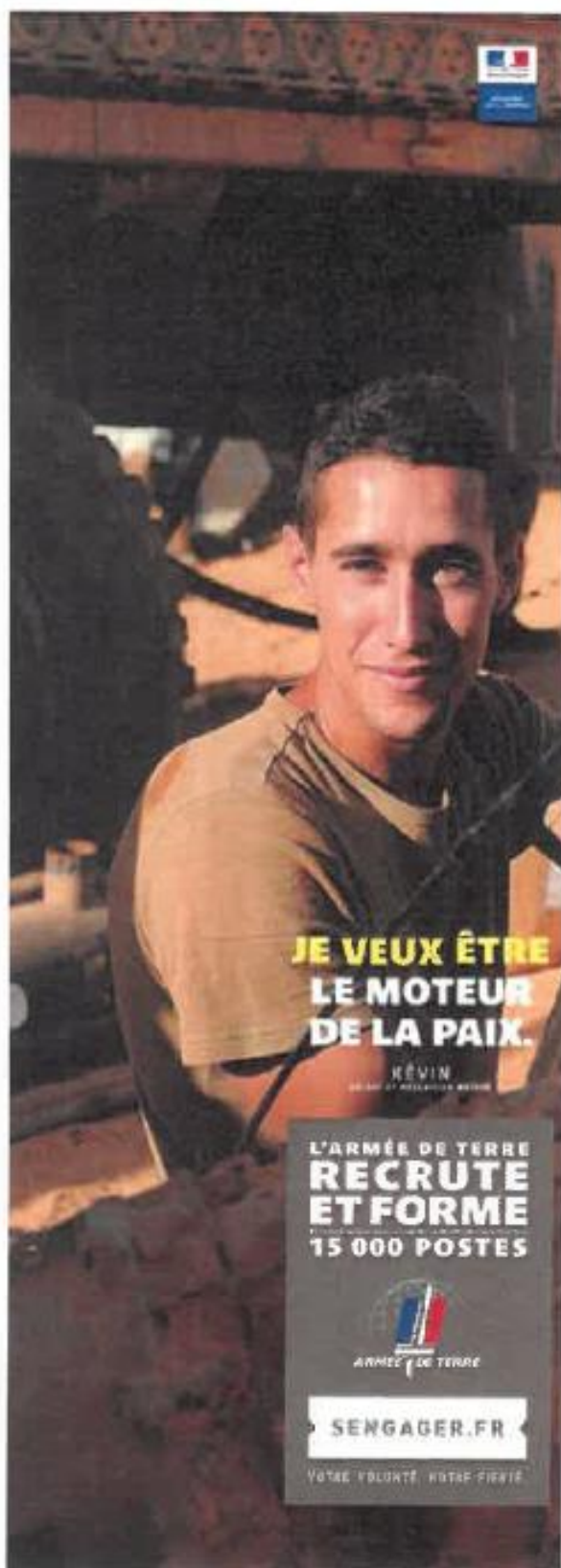
**Restez en sécurité**

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale**

Evitez de saturer les réseaux



## FLASH INFO du CIRFA Terr Tous ensemble pou

### Nos offres

Au plus près de la région centre: **123** Postes à pourvoir!

Ces postes sont à pourvoir à Clermont Ferrand, Issoire, Le Mans, Saumur

**76 Combattants de l'Infanterie**

2 Assistant(e) administratifs

4 Brancardier secouriste

5 Conducteurs PL

1 Magasinier

1 Cuisinier

7 Mécaniciens

27 Opérateurs des systèmes d'informations et communication

Nationales : 835 Postes à pourvoir !

1 aide moniteurs sportif

3 Aides cavaliers de manège

50 Brancardiers secouristes

3 Maîtres de chiens

75 Conducteurs PL ou SPL

30 Pilotes engins blindés

**435 Combattants de l'Infanterie**

42 Combattants de l'artillerie

70 Mécaniciens tous domaines

19 Assistant(e)s administratifs

15 Pompiers sauveteurs

22 Cuisiniers

Etc.....

Postes à Pourvoir à:

Angoulême

Chalons sur Saône

Lyon

Canjuers

Bitche

Montlhéry

Carcassonne

Toulon

Etc.....

Soit 958 postes à pourvoir sur toute la France.  
Vous trouverez forcément votre place !

Centre d'Inform

Feuille de BOURGES  
pour l'emploi de nos jeunes !

FEVRIER 2019

## Le métier du mois

**511 postes de :**

### Combattants de l'infanterie

**Mission :**

Votre spécialité de combattant de l'infanterie consiste à combattre au sein d'un groupe de combat dans lequel vous remplissez un rôle précis : tireur armements spécifiques, tireur missile, servant mortier, opérateur radio ou tireur de précision. Vous êtes donc au cœur de l'action et au contact des populations. Votre mission est primordiale pour la sécurité de vos camarades. Vous partez régulièrement en mission et en opération extérieure.

**Profil recherché:**

La spécialité de combattant de l'infanterie peut vous correspondre si :

Vous faites preuve de sang-froid

Vous êtes agile et avez le goût de l'effort physique

Vous aimez être au cœur de l'action

Vous aimez travailler en équipe

Vous êtes attentif et rigoureux



**Direction et de Recrutement des Forces Armées de Bourges**  
**CIRFA Terre de BOURGES Tél. : 02 48 27 32 28**



#SENGAGER

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Janvier 2019  
vers un  
METIER



pôle emploi

INTITULE

LIEU

CONTACT

BUT

04/01/2019	IC VOLAILLE DE BLANCAFORT 1	MAISON DE L'EMPLOI	CATHY PIETERS POLE EMPLOI AUBIGNY	Recrutement en masse d'opérateurs de production + agents de maintenance + technicien Energie
10/01/2019	IC VOLAILLE DE BLANCAFORT 2	MAIRIE DE SANCERRE	CATHY PIETERS POLE EMPLOI AUBIGNY	Recrutement en masse d'opérateurs de production + agents de maintenance + technicien Energie
14 ET 15/01/2019	PORTES OUVERTES BAYER AUTRY CHATEL	SUR LE SITE DE L'ENTREPRISE	EMMANUEL SECLER POLE EMPLOI	Recrutement en masse d'agents de production horticole
22/01/2019	IC VOLAILLE DE BLANCAFORT 3	MAISON DE L'EMPLOI	CATHY PIETERS POLE EMPLOI AUBIGNY	Recrutement en masse d'opérateurs de production + agents de maintenance + technicien Energie
29/01/2019	ATELIER DECOUVERTE METIER DE SAPEURS POMPIERS	MAISON SDIS DU CHER PARTENARIAT MAISON LOCALE	CATHY PIETERS POLE EMPLOI AUBIGNY	Promotion du métier de sapeurs pompier sensibilisation

Pour tout renseignement Rendez-vous au Relais Emploi Services

Au 02 48 72 58 65

Ou place prudent Chollet BELLEVILLE SUR LOIRE



## à la personne

L'Association ADMR-SSIAD Léré/Vailly dont les bureaux sont situés à Sury Près Léré 6, Rue de la Mairie gère deux services : un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour les deux cantons et un service de portage de repas pour le canton de Léré.

Les bureaux sont ouverts de 8h30 à 16h30 du Lundi au Vendredi sauf le Mercredi où seule une permanence téléphonique est assurée de 9h00 à 12h00.

Le SSIAD intervient sur prescription médicale pour la toilette, l'habillage, le lever, les changes... des personnes âgées de plus de 60 ans.

Les Aides-soignants, tous diplômés travaillent sous la responsabilité des Infirmières coordinatrices, avec les auxiliaires de vie des associations du secteur, les infirmier(e)s libéral(e)s afin que les personnes puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile en toute sécurité. Le service à un nombre de places restreint, il est important de s'inscrire sur liste d'attente.

Le portage de repas assure une livraison des repas, 4 fois/semaine, dans un véhicule adapté. Le répartiteur se charge chaque semaine de faire choisir le menu parmi de nombreux choix pour chaque plat. La personne choisit le nombre de repas qui lui convient.

Pour les deux services, vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.48.72.34.08 ou par mail [admr.ssiad.boulleret@orange.fr](mailto:admr.ssiad.boulleret@orange.fr) le secrétariat dispatchera les demandes aux personnes référentes.

## SERVICE JEUNESSE

### IL ETAIT UNE FOIS LE PERE NOËL ...

Il y avait des strass, de la musique, de la danse et des étincelles dans les yeux des enfants ... très bel après-midi passé au Cabaret du Sancerrois lors de la sortie de Noël des Loupiots le mercredi 19 décembre.





Bien que très occupé à cette période, Le Père Noël, accompagné des lutins élus, Mesdames Tatiana Lanternier et Martine Pasquelin, a fait un détour et a rendu visite aux enfants les bras chargés de cadeaux ....

Petit retour en photos sur ses moments magiques.

Une pensée pour Monsieur Patrick Bagot, Maire de la commune, retenu à l'extérieur par d'autres obligations.



**La classe de petite section**

**La classe de  
moyenne section**



**La classe de  
grande section**

**La classe de CP**



**La classe de CE1-CE2**



### **La classe de CM1-CM2**

Ils ont fait du bruit, beaucoup de bruit et ils ont eu raison, les enfants du restaurant scolaire ont manifesté leur joie et leur enthousiasme pour remercier l'équipe de restauration et les animatrices du service jeunesse pour le délicieux repas de Noël et la jolie décoration.



## **Pré-inscription en séjour ou à l'alsh, les règles évoluent ....**

Lors des dernières pré-inscriptions pour le séjour à Bruxelles et pour l'ALSH du mois d'octobre, de nombreuses familles se sont désistées au dernier moment sans forcément nous prévenir ou en nous prévenant très tardivement.

Nous vous rappelons qu'afin d'accueillir au mieux vos enfants, nous prévoyons nos équipes d'animateurs à l'avance en fonction de vos pré inscriptions et une annulation tardive sans motif valable nous contraint à des dépenses de personnel et d'activités que l'on pourrait facilement éviter. Les réservations et les paiements pour les séjours sont faits de longs mois à l'avance afin de garantir les places et des tarifs avantageux. Un désistement de votre part nous laisse avec une place vacante payée et pour laquelle nous ne trouvons pas forcément de remplaçant(e) si nous n'avons pas de liste d'attente, ce qui est souvent le cas depuis la mise en place du nouveau système de pré-inscription.

Aussi, à compter du mois de janvier 2019, toute pré-inscription à l'ALSH ou en séjour **ne sera validée qu'après le paiement d'un acompte de 50% du montant total**, le solde devra être réglé lors du dépôt du dossier complété.

En cas de pré-inscription téléphonique, le règlement devra nous parvenir **sous 48 heures**, passé ce délai **la pré-inscription sera annulée**.

En cas de maladie, évènement familial grave (décès, accident ...) l'acompte vous sera rendu sur présentation d'un justificatif.

Si nous ne pouvons accueillir votre enfant, par manque de place ou suite à l'annulation du séjour, l'acompte vous sera remboursé.

En cas d'annulation de votre part pour convenance personnelle, l'acompte sera encaissé et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune réclamation.

## Les pré inscriptions pour les vacances d'hiver sont ouvertes...

L'ALSH accueillera les enfants scolarisés en maternelle et primaire du lundi 18 février au vendredi 01 mars. Pré-Inscription à la semaine dès à présent et jusqu'au mercredi 23 janvier 2019.

Le programme des activités est en cours d'élaboration.

Participation financière à la semaine repas compris en fonction de votre coefficient familial

Quotient familial	< 560	561 > QF < 796	797 > QF < 1032	> 1032	Hors commune
Primaire	32.50 €	42.50 €	47.50 €	52.50 €	77.50 €
Maternelle	30 €	40 €	45 €	50 €	75 €

**Les équipes du service jeunesse vous souhaitent une**



**et vous remercient pour votre confiance**

Votre Association de Parents d'Élèves  
Vous **remercie** pour toute l'aide apportée en 2018  
&  
vous souhaite une **très joyeuse année 2019 !!**



### Grâce à vous nous avons organisé en 2018 :

- 18 mars : Bourse aux vêtements (41 exposants, 147 ml d'exposition)
- 19 mars : Vente de chocolats artisanaux pour Pâques
- 21 juin : Fête de la Musique pilotée par l'Académie de Musique (Kaltero & LMLC)
- 13 sept : Photos des enfants
- 21 sept : Fête de l'école
- 30 sept : Bourse aux vêtements (41 exposants, 154 ml d'exposition)
- 21 nov : Vente de biscuits alsaciens
- 9 déc : Bourse aux jouets & Ateliers de Noël (31 exposants, 77 ml, plus de 100 créations réalisées aux ateliers !!)

## Grâce à tous ceux qui ont participé à ces évènements, nous avons pu financer :

- L'achat de patins à roulettes pour la maternelle,
- L'accès libre à tous les jeux de la fête de l'école,
- Une partie du séjour "classe de mer" pour les primaires (CM),
- La venue du théâtre à l'école pour les 3 classes de maternelle
- Et début décembre de quoi créer de belles décorations de Noël comme :



## Alors en 2019, renouvelons ensemble ces bons moments :

- 17 mars : Bourse aux vêtements
- Pâques : Vente de chocolats artisanaux
- 12 mai : Salon de l'ARTisanat
- 21 juin : Fête de la Musique
- Sept : Photos des enfants
- Sept : Fête de l'école
- 29 sept : Bourse aux vêtements
- Nov : Vente de biscuits alsaciens
- 8 déc : Bourse aux jouets & Ateliers de Noël



**& venez nous rencontrer, vous exprimer  
lors de notre AG : mardi 08 janvier, 18h30, à l'école !**





## LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour l'Académie, ses élèves, ses professeurs, ses salariés et ses bénévoles, l'année 2019 s'ouvre sous le signe du renouveau.

En effet, les 2 entités, Office Municipal Culturel et Académie de Musique Danse, Théâtre, Cinéma, se sont fondues en une seule dénomination,

l'Académie de Musique et d'Arts.



De plus, en proposant un enseignement plus diversifié à chaque rentrée, nous avons le plaisir de constater une augmentation constante du nombre d'élèves.

Le cinéma de l'Académie, avec la collaboration des Foyers Ruraux, vous propose maintenant 2 séances mensuelles de films très récents, et également des séances exceptionnelles, tels que les ciné-goûters ou les conférences tout au long de l'année.

L'année 2019 sera ponctuée de manifestations, à Belleville-sur-Loire, mais aussi sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes, afin de promouvoir et de porter la musique au cœur de nos villages ruraux.

Vous souhaitant à toutes et tous une très belle année 2019,

Musicalement vôtre,  
Serge GILART GATIUS  
Président

14 rue Wittelsheim – 18240 Belleville-sur-Loire – 02.48.72.65.82

[Secretariat.academie@orange.fr](mailto:Secretariat.academie@orange.fr) – [www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)

Siret 388 063 356 00017 – RNA W181000291 – Association reconnue d'intérêt  
Général



*Concert des élèves  
de Mireille Le Gouil*

*Mercredi 30 janvier 2019  
16H30*

*entrée libre  
places limitées*

**L'HUILERIE**

*6 route des Germains  
Belleville-sur-Loire*



14 Rue Wittelsheim - 48240 Belleville-sur-Loire - 02 48 72 65 82  
secretariat.academie@orange.fr - [www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)  
Siret 388 063 356 00017 - RNA W181000291 - Association reconnue d'Intérêt Général  
Agrément Education Nationale - Jeunesse et Education Populaire  
Licences n° 2-1107761 - 3-1107762

Fédération des Foyers Ruraux  
Office Municipal Culturel de Belleville sur Loire



Belleville Sur Loire  
Vendredi 4 janvier à 15h  
*Salle des fêtes*



Tarif unique 3€  
Goûter offert

<http://foyersrurauxcentre.org>

Fédération des Foyers Ruraux  
Office Municipal Culturel de Belleville sur Loire



Belleville Sur Loire  
Vendredi 4 janvier à 18h30



Ciné-Pop

Salle des fêtes



Tarif Unique 3€ + 1 € 3D  
1 pop-corn offert

<http://foyersrurauxcentre.org>

Fédération des Foyers Ruraux  
Office Municipal Culturel de Belleville sur Loire



Belleville Sur Loire  
Mardi 15 janvier à 20h30

*Salle des fêtes*



Office municipal culturel  
Belleville-sur-Loire



Plein tarif : 5 € 50  
Tarif réduit -16 ans : 4 €  
Tarif abonnés : 4 € 50

<http://foyersrurauxcentre.org>

Fédération des Foyers Ruraux  
Office Municipal Culturel de Belleville sur Loire



# Belleville Sur Loire

## Mardi 29 janvier à 20h30

*Salle des fêtes*



Office municipal culturel  
Belleville-sur-Loire



Plein tarif : 5 € 50  
Tarif réduit -16 ans : 4 €  
Tarif abonnés : 4 € 50

<http://foyersrurauxcentre.org>



Le weekend du 8 et 9 décembre dernier ont eu lieu de nombreuses manifestations par les associations bellevilloises en faveur du Téléthon.

Ainsi, les randonnées pédestres organisées par le **Gym Club** ont mobilisé un grand nombre de personnes le 2 décembre et ce malgré une météo pluvieuse.

Comme chaque année, le **groupe scolaire de Belleville** a organisé des activités sportives parrainées par les parents au complexe sportif avec les enfants des différentes classes, le succès a été là aussi au rendez-vous.

Malgré un vent glacial, de nombreux courageux ont participé au traditionnel « tour des 8 clochers » organisé par le **Belleville Jogging Club-18**. Certes, un petit peu moins de distance parcourue que l'an passé mais 2076 kms malgré tout, en courant ou à vélo (contre 2105 l'année précédente). 10 participants ont réussi l'exploit de courir l'ensemble des 47 kms à réaliser contre 8 en 2017 !

Dans le même temps, l'association **Belleville Loire Carpe Passion** organisait sa journée pêche aux carnassiers au plan d'eau des Genièvres, après avoir réalisé l'enduro de pêche du 4 au 8 novembre.

L'**Union Bellevilloise Football Club** a quant à elle relevé le défi de proposer 12h de foot au complexe sportif avec des activités visant les plus jeunes aux plus aguerris en passant par les éducateurs, les dirigeants ou encore les élus.

Le **twirling bâton Bellevillois** a proposé un marché de Noël à la salle des fêtes et **l'Académie de musique**, un concert de Noël en l'église de Belleville en fin de journée.

Le dimanche a clôturé ce weekend de mobilisation en faveur du téléthon avec un tournoi de badminton organisé par le **Belleville Badminton Club** au complexe sportif et une journée d'enduro de nage, par le **Club de Natation Bellevillois** et de cours d'aquagym, par les **Loisirs Aquatiques Bellevillois** au Centre Aquatique Des Presles.

Une remise officielle des fonds récoltés pour cette grande cause aura lieu mi-janvier mais nous pouvons d'ors et déjà annoncer que le chiffre de l'an passé est largement dépassé !

Tout ceci grâce à l'engagement des diverses associations bellevilloises, que ce soit sous forme de dons ou de recettes récoltées grâce aux animations proposées, et aux divers sponsors qui comme chaque année, se mobilisent pour faire avancer la recherche sur les maladies génétiques.

**Bravo et merci à tous !!**







# BOXING - CLUB - BELLEVILLOIS

## Louembet Stéphane « Champion Régional Amateur »

Samedi 8 décembre à Amboise se déroulaient les finales des championnats Régionaux amateur Novice. Le team Bellevilloise, sous la coupe de l'entraîneur Sylvain Boulet présentait Louembet Stéphane, senior 64/69 kg novice (- de 5 combats) pour une finale très attendue. Pour sa 1ère saison en amateur Stéphane découvre les compétitions Régionales face à des adversaires de même niveau.

Après avoir remporté ses ¼ de finale à Fleury les Aubrais face à un boxeur de la Selle sur Cher, il s'impose pour ses ½ finale à Blois face à un adversaire de Montargis, le hissant en finale ce week-end à Amboise face à un boxeur de Vierzon. Une finale entre deux club du Cher très attendue. Dans la 1ère reprise, Stéphane stressé, chercha la distance face au Vierzonnais plus attaquant, les coups puissants de Stéphane sur le deuxième et troisième round firent la différence dans un combat très serré.

Au final Stéphane remporte la victoire et devient Champion Régional Novice 64/69kg pour sa 1er saison en amateur. Une carrière très prometteuse pour la suite.

### **CONTACT :**

Boulet sylvain (prévôt fédéral)

06-58-41-45-58

Corcellis Cédric (prévôt fédéral)

07-70-37-11-05

**Complexe sportif de Belleville sur Loire**

### **Entraînements:**

Boxe éducative débutant : Lundi - Mercredi - Vendredi de 18h00 à 19h00

Boxe éducative confirmé - Boxe amateur - Boxe loisir : Lundi -Mercredi -

Vendredi de 19h00 à 21h00



**LE 29 JANVIER 2019**

**LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !**



**TOUS | À VOS | POSTES!**

**POUR CONTINUER  
À RECEVOIR LA TNT**

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?  
Comment s'y préparer ?

**PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !**

# DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

## LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

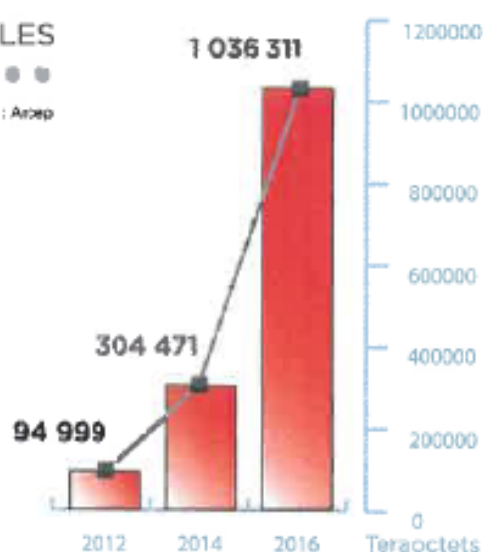
Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante.

Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

### TRAFIC DE DONNÉES SUR LES RÉSEAUX MOBILES



SOURCE : Arcep



## PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

### POUR + D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS  
SUR LE SITE INTERNET  
[RECEVOIRLATNT.FR](http://RECEVOIRLATNT.FR)

OU



APPELEZ LE  
**0970 818 818**  
(APPEL NON SURTAXÉ)

 **POUR VOUS, C'EST LE 29 JANVIER 2019 !**



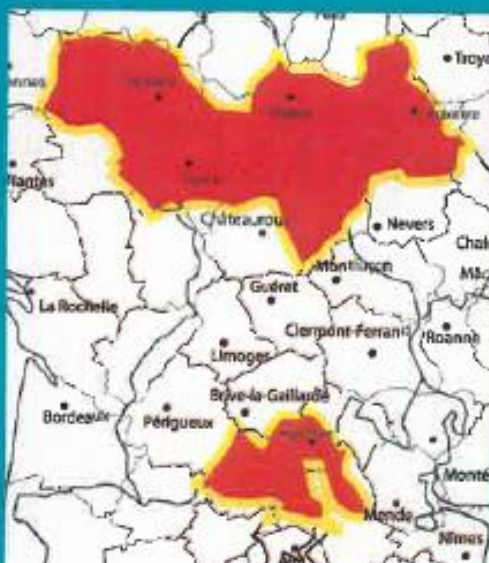
- 0 05/04/2016
- 1 03/10/2017
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 06/11/2018
- 9 04/12/2018
- 10 **29/01/2019**
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 13 25/06/2019

LES DÉPLOIEMENTS  
DU NOUVEAU PLAN DE  
FRÉQUENCES DE LA TNT  
SE DÉROULENT EN UNE  
NUIT, À LA DATE INDICUÉE  
POUR CHAQUE PHASE.



ATTENTION : LES TÉLÉSPECTATEURS CONCERNÉS PAR UNE PHASE DONNÉE SONT PRINCIPALEMENT CEUX RÉSIDANT DANS LA ZONE CORRESPONDANTE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE CI-DESSOUS. TOUTEFOIS CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT DANS DES ZONES LIMITROPHES PEUVENT EUX-AUSSI ÊTRE CONCERNÉS.

**POUR LA PHASE 10,**  
LES OPÉRATIONS  
DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE FRÉQUENCES  
AURONT LIEU DANS  
LA NUIT DU 28 AU 29  
JANVIER 2019.



LES TRAVAUX SUR  
LES NOMBREUX  
ÉMETTEURS DE LA  
ZONE PEUVENT  
NÉANMOINS,  
POUR QUELQUES-  
UNS D'ENTRE EUX,  
PERDURE 2 À 3  
JOURS APRÈS  
CETTE DATE.

# QUI EST CONCERNÉ ?

## LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR ANTENNE RÂTEAU**

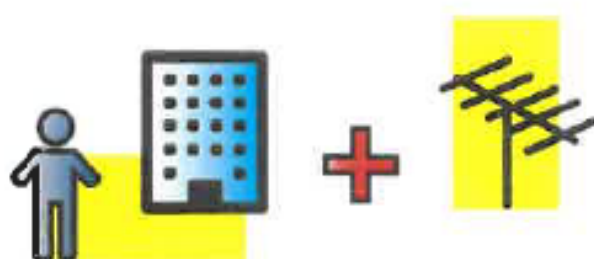
Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



EN FRANCE,  
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX  
EST CONCERNÉ.

OU

LES CHANGEMENTS DE  
FRÉQUENCES CONCERNENT  
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS  
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR  
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE  
HERTZIENNE TERRESTRE).



## LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION**

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

## COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT **LA DATE** DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES **DANS SA ZONE ?**

Le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE **0970 818 818**

# QUE FAUT-IL FAIRE ?

## AVANT LE 29 JANVIER 2019

- **Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective**

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 29 janvier, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 29 janvier dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 29 janvier 2019.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.

## LE 29 JANVIER 2019

- **Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle**

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 28 au 29 janvier sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.



Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).

# DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

## ● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 29 janvier 2019, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



**120 € TTC**  
maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



**250 € TTC**  
maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

## ● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 29 janvier.



**500 € TTC**  
maximum sur présentation des factures des travaux réalisés



## ● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 29 janvier prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

➡ Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) - Rubrique « Aide à la réception ».



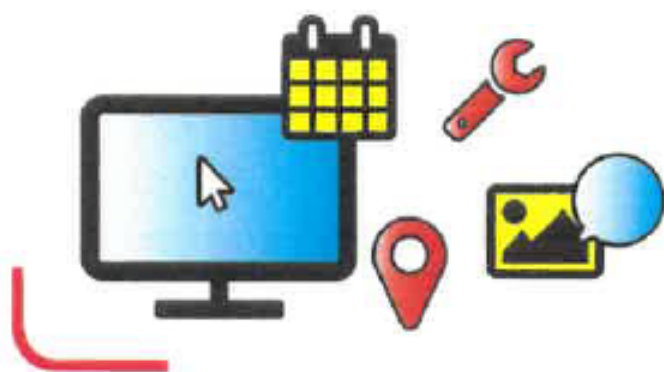
# L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

## INFORMER LE PUBLIC

Pour informer tous les foyers des changements de fréquences de la TNT le 29 janvier prochain, l'ANFR lancera une campagne d'information régionale à partir de mi-janvier 2019 sur l'ensemble des médias locaux.

Des plateformes d'information sont également mises à disposition du public :

### ● Le site web [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)



## RECEVOIRLATNT.FR

- ✓ KITS DE COMMUNICATION
- ✓ CALENDRIER DES RÉAMÉNAGEMENTS
- ✓ DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES
- ✓ RÉPERTOIRE DES « PROFESSIONNELS PARTENAIRES »
- ✓ TUTORIEL VIDÉO DE RECHERCHE DES CHAÎNES
- ✓ FORUM, FAQ...

### ● Le centre d'appel de l'ANFR

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière. 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

### ● Une assistance en ligne

Cette plateforme guide les téléspectateurs dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle les informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans leur zone. [assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr)

## UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.



Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.

## ✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 29 JANVIER 2019

- 1 VÉRIFIEZ SUR [RECEVOIRLATNT.FR](http://RECEVOIRLATNT.FR) QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 29 JANVIER .
- 2 EN AMONT DU 29 JANVIER , EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR [RECEVOIRLATNT.FR](http://RECEVOIRLATNT.FR) ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



 <b>RECEVOIRLATNT.FR</b>	OU	 <b>ASSISTANCE. RECEVOIRLATNT.FR</b>	OU	 <b>0970 818 818</b> OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 19H (APPEL NON SURTAXÉ)
--	----	--	----	---

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

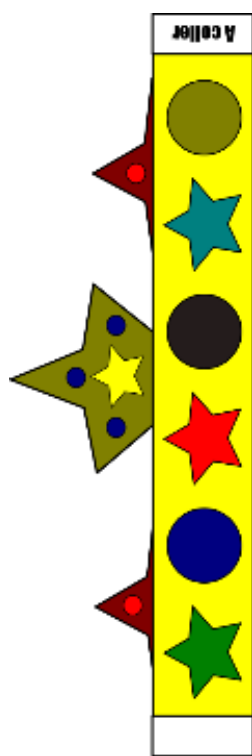
Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

 Recevoir la TNT

 @RecevoirLaTNT

  
ANFR  
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Partie 1



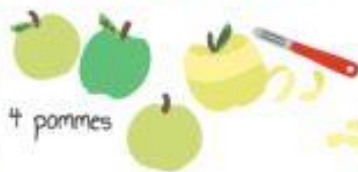
Partie 2



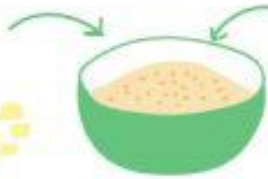
## Galette des rois aux pommes



- 1 Pelez les pommes et coupez-les en petits dés. Mélangez-les dans un saladier avec le sucre, la poudre d'amandes, le sucre vanillé et le beurre fondu.



4 pommes



150 g de sucre



1 sachet de sucre vanillé

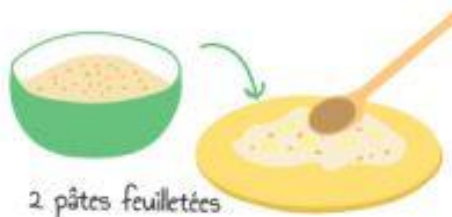


80 g d'amandes en poudre



50 g de beurre

- 2 Étalez la 1ère pâte feuilletée sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé. Disposez la garniture de pommes sans oublier d'y cacher la fève. Puis, recouvrez avec la 2e pâte.



2 pâtes feuilletées

Une fève



- 3 Collez les bords ensemble. Badigeonnez le jaune d'oeuf avec un pinceau. Faites des dessins avec la pointe d'un couteau et enfournez pendant 35 mn.



Thermostat : 170 °C  
Cuisson : 35 mn